

Résumé de l'intervention du Dr Hélène Béjui-Hugues
au congrès AIDC le 21 septembre 2010

L'expertise médicale, quelle soit amiable ou judiciaire fait l'objet actuellement d'une réglementation de plus en plus élaborée dans de nombreux pays européens.

La responsabilité de l'expert est par ailleurs de plus en plus souvent mise en cause par les parties.

Il est donc indispensable à partir de l'exemple de certains pays européens comme la France, l'Espagne ou l'Italie de préciser les éléments susceptibles d'entraîner la responsabilité de l'expert aujourd'hui (respect du secret médical, respect du caractère contradictoire des débats, conflits d'intérêts).